



Mémoire présenté à la Commission des institutions

Corporation de développement communautaire Memphrémagog (CDC Memphrémagog)

Mémoire – Projet de loi no. 1 : « Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec »

20 novembre 2025

Mémoire Présenté à Simon Jolin-Barette, ministre de la Justice

Table des matières

Mémoire présenté à la Commission des institutions	1
Résumé exécutif.....	3
PRÉSENTATION DE LA CDC MEMPHRÉMAGOG	3
UNE CONSTITUTION ILLÉGITIME, ANTIDÉMOCRATIQUE ET DANGEREUSE.....	3
UNE MENACE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME.....	3
CONCLUSION : LE PL1 DOIT ÊTRE RETIRÉ.....	4

Résumé exécutif

Le Projet de loi 1 (PL1) constitue une attaque frontale contre la démocratie québécoise, les droits humains et l'autonomie du mouvement communautaire. En cherchant à redéfinir les fondements de notre société sans consultation citoyenne réelle, le gouvernement tente de réduire au silence celles et ceux qui, sur le terrain, défendent quotidiennement la justice sociale, la dignité et l'égalité.

Nous exigeons le retrait immédiat du PL1.

PRÉSENTATION DE LA CDC MEMPHRÉMAGOG

La CDC Memphrémagog regroupe, mobilise et représente plus de 40 organismes communautaires sur l'ensemble du territoire de Memphrémagog, rejoignant des milliers de personnes chaque année. Nous défendons sans compromis le droit d'organiser nos communautés, de protéger les plus vulnérables, et de garantir que personne ne soit laissé pour compte.

UNE CONSTITUTION ILLÉGITIME, ANTIDÉMOCRATIQUE ET DANGEREUSE

La démocratie n'est pas négociable. Elle ne se rédige pas en secret dans les couloirs du pouvoir.

Le PL1 a été conçu sans mandat électoral, sans débat public, sans consultation citoyenne préalable. Ce processus clandestin bafoue les règles fondamentales de transparence démocratique. Il vise à imposer une vision unique, partielle et partisane du Québec.

Ce projet de constitution menace directement :

- les droits et libertés fondamentaux inscrits dans la Charte ;
- l'accès à la justice et les protections des personnes marginalisées ;
- l'équilibre des pouvoirs en favorisant dangereusement l'exécutif ;
- l'expression démocratique des organisations de la société civile ;
- l'autonomie du mouvement communautaire autonome et de ses luttes.

Adopter un tel texte sous prétexte de modernité, alors qu'il constitue un recul historique, est inacceptable.

UNE MENACE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

Le mouvement communautaire est né d'un refus collectif : celui de laisser l'État décider seul de la justice sociale, de l'égalité, des droits, et de l'avenir des communautés.

Le PL1 cherche à institutionaliser une gouvernance autoritaire et centralisatrice, qui réduit l'espace d'engagement citoyen et ignore la participation démocratique.

Nous appartenons à un mouvement reconnu par le gouvernement du Québec pour son rôle essentiel en défense des droits humains. Pourtant, le PL1 ignore notre existence même, et donc celle des milliers de personnes qui dépendent de nos services, de nos lieux d'appartenance, et de nos combats.

CONCLUSION : LE PL1 DOIT ÊTRE RETIRÉ

Nous ne négocierons pas ce qui nous définit comme société.

Nous rejetons complètement ce projet.

Nous affirmons haut et fort :

- Pas de démocratie sans participation citoyenne réelle.
- Pas de Québec sans justice sociale et égalité des droits.
- Pas d'avenir sans l'autonomie du mouvement communautaire.

Le Projet de loi 1 doit être retiré immédiatement.

[MEMBRES DE LA CDC MEMPHRÉMAGOG](#)



CDC

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE MEMPHRÉMAGOG

217 – 95 rue Merry Nord
Magog Québec
J1X 2E7

[Pour plus d'information](#)